

Robert Maillet
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud
Tel. : 04 94 49 36 49
06 07 36 37 81
Fax : 04 94 49 12 13
Courriel : romaillet@wanadoo.fr

Grimaud, le 20 novembre 2011

Madame Nicole Tronche
Courriel :

Commission des Sites : PLU du Rayol Canadel

Chère Madame,

Je prends enfin le temps de réagir par écrit aux propos que vous avez osé me tenir lors de notre dernière communication téléphonique qui remonte à quelques semaines au cours de laquelle je m'étais étonné auprès de vous de la vive réaction de Monsieur Ramon Lopez auquel, sur vos conseils, j'avais pris soin de téléphoner très aimablement afin qu'il me communique la liste des participants à la Commission de Sites dont il fait partie.

Or, il a catégoriquement refusé de me la communiquer (alors que celle-ci est publique !...) sous prétexte, après m'avoir demandé quelques explications, que je défendais des intérêts privés.

Je me suis étonné auprès de lui de cette argumentation simpliste et très orientée puisque mon action va bien au-delà de la défense des intérêts privés. Je défends aussi et surtout ceux de cette petite commune du Rayol qui périclète et a grand besoin d'argent et de développement .

Voilà plus de vingt ans qu'elle subit le contrecoup de cette sinistre affaire. J'ai trouvé comme « porte de sortie » le recours à un lotisseur promoteur unique qui rachèterait tous les terrains de la ZAC de la Tessonnière (ses offres d'achat ont d'ailleurs été acceptées par la quasi-totalité des propriétaires) et qui pourrait, en tant qu'interlocuteur unique proposer un projet avec un nombre de construction de villas et une architecture à définir. Et pourquoi pas y ajouter quelques logements locatifs pour les actifs dont la commune a tant besoin.

Ce projet serait bien évidemment soumis à la commune, aux administrations et pourquoi pas, également, aux associations soucieuses de l'environnement dont la votre !

Faut-il vous préciser également que les élus du Conseil Municipal ont pris conscience que le Préfet voulait les responsabiliser en les incitant à voter le PLU en zone naturelle et qu'ils sont également lassés pour ne pas dire excédés de continuer à payer des honoraires pour des procédures qui prendraient d'ailleurs des proportions considérables car dans l'hypothèse où le PLU de la Tessonnière serait voté en zone naturelle de nombreux recours seraient déposés.

En résumé, cette petite commune qui périclité depuis vingt ans se trouve très encombrée par cette affaire il faut donc l'aider à en sortir et non lui imposer des nouveaux contentieux.

Pourquoi Monsieur Lopez m'a-t-il sèchement éconduit et s'est permis de raccrocher brutalement son téléphone ? Quelle éducation !

C'est d'ailleurs ce même manque d'éducation (je pensais que nous avions eu la même) que je me suis permis de vous faire ressortir sur le message laissé sur votre boîte vocale, ayant eu du mal à croire que c'est volontairement que vous aviez raccroché brutalement, vous aussi votre téléphone. Peut-être étiez-vous à bout d'arguments !

J'attends donc toujours vos excuses, comme je vous l'avais demandé pour avoir eu l'aplomb de me préciser « que je n'étais certainement pas pauvre ».

Certes ce n'est heureusement pas le cas mais suis-je pour autant riche ? Certainement pas !

Le Baron Empain qui a été indemnisé comme vous le savez était-il pauvre ?

En tous cas de par les fautes commises par l'administration et la commune du Rayol j'ai perdu comme de nombreux autres propriétaires de terrains beaucoup d'argent sans aucune compensation ce qui m'a beaucoup pénalisé et a failli me provoquer, contrairement à ce que vous pourriez croire, de très graves problèmes financiers sans compter les répercussions sur la santé et le moral que cette affaire a occasionné à un grand nombre de propriétaires, de par tous les soucis causés par une multitude de procédures que nous avons dû subir depuis vingt ans et qui nous a littéralement « empoisonné la vie ». Certains en sont d'ailleurs décédés.

Tout ceci bien évidemment égoïstement vous échappe.

Faut-il vous rappeler également que cette petite commune est en effet pénalisée depuis vingt ans par l'action malheureuse déclenchée par l'association Les Amis du Rayol qui n'a pas su l'arrêter (comme l'ont reconnu plusieurs de ses

membres) victime sans doute de leurs Conseils trop orientés vers les poursuites de procédures et les perceptions d'honoraires sans mesurer les répercussions néfastes pour l'ensemble des habitants de la commune (que les Conseils qui n'habitent pas la commune n'ont pas eu à subir).

En fonction du langage que vous m'avez tenu dois-je comprendre que vous êtes pauvre et que vous agissez comme « chef de file des pauvres » en étant propriétaire d'une superbe villa « pieds dans l'eau » dans cette même commune et d'un terrain la jouxtant qui a été construit il y a quelques années avec certes un permis de construire et ce malgré l'existence de la loi littoral. Y aurait-il deux poids deux mesures ?

Faut-il vous rappeler que la Tessonnière n'est, déjà bien avant l'arrêt du Conseil d'Etat (de 1994) plus un site remarquable puisqu'elle a été aménagée pour recevoir des constructions en 1990 et qu'elle doit donc constituer une exception par rapport aux causes que vous avez l'habitude de défendre puisque votre association doit agir en amont précisément pour éviter la détérioration des sites.

Pourquoi votre association n'a d'ailleurs pas fait en sorte que le démarrage des travaux n'ait pas lieu sur la ZAC de la Tessonnière ? Si tel avait été le cas nous n'en serions pas là !

Par voie de conséquence votre association a donc une grande part de responsabilité dans la situation présente !

J'ai fait les mêmes remarques à l'association Les Amis du Rayol car il me semble effectivement trop facile et parfaitement irrationnel de déclencher des actions pour maintenir la qualité d'un site et en attendant l'aboutissement des procédures assister sans réagir à sa détérioration. Qui plus est de laisser piéger des acquéreurs en ne les informant pas des recours juridiques en cours et de laisser mettre en place un bureau de vente comme nous l'avons d'ailleurs déjà évoqué ensemble.

Vous m'avez dit avoir été scandalisée par la présence de ce bureau de vente. Mais qu'avez-vous fait pour éviter cette opération de tromperie semble-t-il parfaitement organisée ?

Maintenant il conviendrait de tenir compte que, cette zone ayant été détériorée et propice à la construction, ne peut redevenir naturelle. Il serait temps que vous preniez conscience que la commune n'a pas les moyens d'entreprendre des travaux pharaoniques pour reconstituer une zone naturelle à la Tessonnière (qui

profiterait à qui ?) pas plus que d'indemniser les propriétaires de tous les terrains qui la composent, ce qui serait pour le moins légitime.

Quant aux arguments juridiques tous les obstacles ont été levés vous pourrez en avoir la conviction en relisant attentivement, je vous le conseille, la consultation du Professeur Sousse que j'ai eu la correction de vous faire parvenir ainsi que sa note complémentaire de même que les publications de ce spécialiste de la loi littoral.

Je tenais à vous envoyer ce présent courriel avant la réunion de la Commission des Sites dont je viens d'apprendre la tenue ce 22 Novembre prochain.

J'envoie donc copie de ce courrier à Monsieur Ramon Lopez qui doit y assister ainsi que la copie de la note envoyée à tous les membres composant cette commission.

J'ose espérer que Monsieur Lopez, en sa qualité de représentant de votre association, en toute objectivité et en son « âme et conscience » en étant en possession de tous les arguments, sera convaincu que rien ne s'oppose à la construction de la ZAC de la Tessonnière dont l'historique est encore une fois très particulier et ne peut être assimilé au site lambda que votre association est le plus souvent amenée à défendre, en amont, c'est à dire avant détérioration donc, le plus souvent sans doute, à bon escient et à juste titre (petit rappel : la Commission des Sites réunie en 1988 à laquelle votre association était représentée s'était prononcée favorablement pour l'aménagement de la ZAC de la Tessonnière !...).

Tout ceci d'autant plus, en l'occurrence, que le Professeur Sousse a largement développé tous les arguments juridiques mettant en évidence que l'arrêt du Conseil d'Etat rendu en 1994 était certainement dépassé, n'hésitant pas à écrire dans ses conclusions que c'est certainement en votant le PLU de la ZAC de la Tessonnière en zone constructible que la commune prendrait le moins de risque sur les plans tant juridique que financier.

Quant aux recours éventuels qui pourraient être déposés dans l'hypothèse où le PLU de la ZAC de la Tessonnière serait voté en zone constructible, votre association et celle des Amis du Rayol devraient faire preuve de la plus grande retenue au regard des préjudices causés à la commune et aux propriétaires de terrains de cette zone depuis de nombreuses années et devraient au contraire leur faciliter la tâche pour effacer les contrecoups de cette malheureuse initiative qui les a beaucoup pénalisés.

Un acharnement de votre association et de celle des Amis du Rayol serait considéré comme intolérable et serait très mal perçu.

Il serait plus judicieux que les associations mettent tout en œuvre pour faciliter l'aménagement de cette zone ce qui permettrait au village d'oublier cette sinistre affaire, de bénéficier de toutes les retombées économiques ; tout particulièrement pour les entreprises locales du bâtiment qui pourraient participer à l'opération de construction.

Ce n'est évidemment pas le problème des membres de votre association, combien de ceux-ci habitent-ils le village du Rayol Canadel ?

En résumé, comment votre association pourrait, en ayant laissé sans réagir détériorer ce site, maintenant oser défendre son intégrité qui n'existe plus.

Ce serait parfaitement incohérent et, donc, incompréhensible. D'autant que cela engendrerait d'importants préjudices tant à la commune qu'à tous les propriétaires. Et cela pourrait vous être reproché à titre personnel à vous comme aux membres de votre association !

Voilà un message intéressant qui devrait être transmis tout particulièrement aux membres de votre Conseil d'Administration.

J'ose espérer qu'après ces contacts téléphoniques violents et tumultueux nos relations retrouveront la courtoisie et l'apaisement comme je l'ai toujours souhaité et dans cette perspective j'anticipe en vous assurant de mes sentiments les plus cordiaux.

Robert Maillet